

ID: 040-214002834-20231218-DE2023157-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES LAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 18 décembre 2023

15. I

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents: MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, BIARNES, GATUINGT, DARRACQ, LAGRASSE, EDE, LAHONTAN, LABUXIERE.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. BEDAT

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme CHAUPRADE

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. VILATON

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CHAUPRADE

OBJET:

AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE POUR UNE CONVENTION AVEC LE SYDEC « AFFAIRE 052489 » POUR L'ETALEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

CONSIDERANT la proposition du SYDEC en date du 07 décembre 2023, pour une convention d'étalement de sa participation concernant l'opération d'aménagement des rues du Pouy, des Genêts et impasse Layère (affaire 052489),

CONSIDERANT que l'étalement consiste à rembourser l'exacte charge de l'emprunt contracté par le SYDEC,

CONSIDERANT l'intérêt de la Commune a conventionner avec le SYDEC pour bénéficier des conditions d'emprunts et son étalonnement dans le cadre de l'opération susvisée,

Envoyé en préfecture le 28/12/2023 Reçu en préfecture le 28/12/2023 Publié le ID : 040-214002834-20231218-DE2023157-DE

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le Maire à signer une convention d'étalement de sa participation concernant l'opération d'aménagement des rues du Pouy, des Genêts et impasse Layère (affaire 052489)

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal Pour copie conforme Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le 27 décembre 2023

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE:

Pour

23

Contre

00

Abstention

00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique: 040 - 214002834 - 20231218 - DE2023157

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr).